

# En réponse à quelques idées reçues : *vade-mecum*

Brigitte Garcia, UMR 7023 SFL, Université Paris 8 et CNRS

Non, la langue des signes française (la LSF) n'est pas (du tout) du français (de même que l'*American Sign Language* n'est pas de l'anglais, etc.) : elle n'est pas du « français en gestes ».

La LSF est une « langue à part entière » : elle a une grammaire propre, c'est-à-dire une syntaxe et un lexique spécifiques.

Il est vrai que l'aire sur laquelle est pratiquée telle langue des signes coïncide souvent avec un territoire national (la LSF est bien la langue des signes pratiquée en France) et que, comme toute langue vivante, elle peut emprunter tel ou tel aspect de la langue vocale avec laquelle elle est en contact permanent et ce d'autant plus que celle-ci est la langue majoritaire et dominante.

Mais cela n'affecte la langue qu'à la marge parce qu'il y a autant (et plus encore) de différences entre le français et la LSF qu'entre le mandarin ou l'inuit et le français. Et ce simplement parce que le canal audio-visuel présente des possibilités et des contraintes, exploitées linguistiquement, qui sont différentes de celles du canal audio-phonatoire. Il en va ainsi de la grande facilité à faire ressemblant (iconique) avec les articulateurs corporels et manuels, ce qui suffit à expliquer que l'iconicité soit au cœur de la créativité et de la grammaire des langues des signes. En d'autres termes, on peut utiliser les mains et l'ensemble du corps pour créer une ressemblance visuelle avec ce dont on parle. C'est aussi le cas de la possibilité, pour une langue visuelle-gestuelle, d'utiliser l'espace devant soi et d'exploiter ainsi massivement la « spatialisation » des entités créées en discours, de même que la simultanéité, là où les structures des langues vocales privilégièrent la successivité.

On peut donc avec les langues des signes dire simultanément des choses qui, en langue vocale, seraient dites les unes à la suite des autres.

L'iconicité (ou ressemblance) à l'œuvre dans les langues des signes est d'une grande complexité linguistique et peut être analysée en termes de "structures de transfert" (Cuxac 1985, 2000 ; voir aussi Sallandre 2001). On parle de transfert personnel (ou TP) lorsque le locuteur entre dans la peau de l'entité transférée, qui peut être un animal, une personne ou un objet quel qu'il soit (Cuxac 2000). Dans la Figure 1, l'expression du visage et la direction du regard renvoient à celles du cheval (premier personnage transféré) et la main dominante à l'oiseau (seconde entité transférée). La main dominée quant à elle (ici la main gauche) figure la barrière (troisième actant transféré), élément qui situe la scène où agissent les personnages. Cuxac parle dans ce dernier cas de "transfert situationnel" (ou TS). On voit clairement dans cet exemple à la fois l'iconicité (ressemblance avec les éléments dont on parle), les possibilités de spatialisation et de simultanéité offertes par

les langues des signes et la complexité à laquelle on peut arriver (voir le morcellement du corps !). Ici, le transfert situationnel se combine dans la simultanéité avec les deux transferts personnels mis en évidence plus haut (celui du cheval et celui de l'oiseau). Cette structure, fréquente en LSF, qui combine un TP et un TS, est appelée "double transfert" ou DT (Cuxac 2000), et "DT complexe" lorsque, comme ici, il y a combinatoire de deux TP et d'un TS.



Paramètres	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tête et expression du visage : tête du cheval (personnage transféré)</li><li>Regard : regard du cheval, par dessus la barrière</li><li>= agent du transfert personnel (TP)</li><li>• Main dominante : tête de l'oiseau (personnage transféré)</li><li>= agent du transfert situationnel (TS)</li><li>• Main dominée : forme "barrière"</li><li>= locatif du transfert situationnel (TS)</li></ul>
Résumé	TP complet + TS complet, avec deux agents : Double transfert complexe (Sallandre 2003)
Traduction en français	" L'oiseau regarde le cheval qui s'apprête à sauter par-dessus la barrière "

Figure 1 : Exploitation linguistique de la simultanéité d'informations en LSF : une unité minimale de réalisation équivaut à une phrase complexe en français (d'après Sallandre, 2003).

NB : il s'agit de l'extrait d'un récit dans lequel les trois entités ont déjà été introduites, d'où le choix de traduire par des articles définis.

TP : structure de transfert personnel, TS : structure de transfert situationnel, DT = structure de double transfert (combinaison des deux précédentes structures).

Pour autant, comme l'attestent par exemple les (très courantes) interprétations simultanées de soutenances de thèse, tout est traductible d'une langue de signes vers une langue vocale, et inversement, ni plus ni moins qu'entre deux langues vocales.

**Sourds, malentendants, sourds-muets, déficients auditifs : le poids des mots pour le dire**

Jusqu'à la Renaissance, les connaissances médicales étaient telles que l'on pensait que surdité et mutité étaient physiologiquement

liées. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, on sait que ce n'est pas le cas. On peut être muet sans être sourd et les sourds sont tout sauf muets.

Parlons donc de « sourds », comme ils le font eux-mêmes, voire de Sourd, avec la majuscule, pour ceux qui vivent leur surdité et la langue des signes comme porteurs d'une culture propre, - et non pas de « sourds-muets ».

Ces Sourds peuvent d'ailleurs être « malentendants », ce terme n'étant que l'indication d'un certain degré de surdité (laquelle peut être légère, moyenne, sévère ou profonde, sans que ceci influe en rien sur le fait d'être Sourd). En revanche, les désigner simplement comme des « déficients auditifs » tend à signaler un regard médical et réparateur sur la surdité comme manque, c'est-à-dire à faire abstraction de la langue et de la culture associée.

#### ***Langue orale, langue vocale, langue des signes, oral, vocal, oralisme : quèsaco ?***

Dès lors que les langues visuelles-gestuelles sont entrées sous le regard des linguistes, il a fallu les nommer, mais aussi en les distinguant des autres langues humaines.

Pour les premières, c'est la traduction de l'anglais *sign language* où *sign* voulait dire « geste » qui s'est imposée : les « langues des signes ». Mais là où les États-Unis ont utilisé *spoken languages* [langues parlées] pour les autres langues, c'est, en français, le terme de « langues orales » qui a tout d'abord été utilisé, en arguant du fait que les sourds eux aussi « parlent » en langue des signes.

Puis, à partir des travaux mettant en évidence que les LS sont, foncièrement, des langues sans forme écrite instituée, des langues du face-à-face au sens plein, on a mieux pris la mesure de l'ambiguïté du terme « oral » en français. Celui-ci a deux sens :

- Celui qui, venant de *os-oris*, la bouche en latin, renvoie à l'idée d'une langue fondée sur la matière phonatoire, la production de sons, où « oral » s'oppose, par exemple, à « gestuel ».

- Et celui qui, aux épreuves d'examens par exemple, évoque le « face-à-face » par opposition à l'écrit, et qui fait parler des langues de « tradition orale » vs « écrite », entre autres. En langue des signes aussi, on a des épreuves « orales » et « écrites » et une « littérature orale ».

Pour cette raison, depuis plusieurs années, nous avons renoncé à ce terme de « langues orales » pour désigner les langues de modalité audio-phonatoire : nous distinguons, en France, les langues des signes et les « langues vocales » (LV).

Mais on voit bien, dès lors, le sens spécifique que prend le terme « oraliste » pour qualifier la méthode qui vise avant tout à amener les sourds à prononcer les mots de la langue vocale et à lire sur les lèvres, c'est-à-dire à pratiquer la forme orale, au sens le plus matériel du terme, de la langue vocale. De fait, le terme existe depuis le XIX<sup>e</sup> siècle (le Congrès de Milan a résolu que « la méthode orale pure » devait être « préférée ») et, surtout, il renvoie au fait de prétendre faire des sourds des (quasi) entendants (qui bougent la

bouche, qui « articulent »), capables de faire, via la lecture labiale, comme s'ils entendaient.

En revanche, le maintien du terme chez ceux qui considèrent la méthode orale comme peu efficace ne peut être que le fait d'une concession à l'usage. Pour eux, en effet, cette méthode ne prend pas en compte, le plus souvent, l'oralité propre des sourds (la langue des signes, pour ceux qui la choisissent). Ils considèrent en outre qu'elle repose sur une réduction de la communication humaine à du codage/décodage de sons, conçu comme la base de l'interaction langagière, alors que la lecture labiale ne permet de capter, au mieux (c'est-à-dire en face-à-face et sans bruit extérieur) que 30% du message.

La méthode dite « oraliste » est d'ailleurs, pour cette raison, outre les très nombreuses séances de rééducation orthophonique qu'elle implique tout au long de la scolarité, souvent assortie de l'enseignement du langage parlé complété (LPC) ou, dans sa forme adaptée au français, de la langue française parlée complétée (LFPC). Contrairement à ce que son nom semble indiquer, la LFPC n'est pas une langue mais un ensemble de gestes réalisés près de la bouche, qui visent, en production et en réception, à distinguer entre eux les « sosies labiaux » (par ex « M » et « P »).

Il existe, de fait, des sourds oralistes excellents en français oral et écrit. Reste à savoir le coût cognitif et psychologique de ce long apprentissage et, par ailleurs, le coût en termes de temps quotidien d'investissement des parents, d'autant qu'il existe, aussi, des sourds « gestualistes » très bons scripteurs et, de fait, à l'arrivée, pareillement compétents en français oral.

Les deux méthodes d'éducation de leur enfant sourd entre lesquelles la loi 2005-102 donne le choix aux parents sont donc le monolinguisme (français, oral et écrit), qui implique « démutisation » et recours au LPC, et le bilinguisme (LSF comme langue orale – langue du face-à-face et langue d'enseignement – et français écrit).

#### **Références**

Cuxac, C. (1985). Esquisse d'une typologie des langues des signes. Dans C. Cuxac (éd.), *Autour de la langue des signes, Journées d'Études 10*. UFR de linguistique générale et appliquée, Université René Descartes, Paris, 35-60.

Cuxac, C. (2000). *La Langue des Signes Française. Les voies de l'iconicité. Faits de Langues*, 15-16.

Sallandre, M.-A. (2001). Va et vient de l'iconicité en langue des signes française. *Acquisition et interaction en langue étrangère*. Association Encrages (15). <https://doi.org/10.4000/aile.1405>

Sallandre, M.-A. (2003). *Les unités du discours en Langue des Signes Française. Tentative de catégorisation dans le cadre d'une grammaire de l'iconicité*. Thèse de doctorat. Université Paris 8 Vincennes-Saint Denis.